



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

Séance du 13 avril 2023

DEL N° 025/2023

#### Date de convocation

05 Avril 2023

#### Date d'affichage

05 Avril 2023

#### Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	12
Pouvoirs :	1
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-trois le Jeudi 13 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

#### Présents :

BROQUET Jean-Noël	GARCIA Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles

#### Absent excusé ayant donné procuration :

BOURDON Philippe (Pouvoir à JOLY Denis)

#### Absent excusé :

#### Absent non excusé :

CHABANE Michel, CORREA Emmanuel

#### Secrétaire de séance :

BENIT Marie-Agnès

**Objet : SUBVENTION AU CLIC PORTE DU HAINAUT-RELAIS  
AUTONOMIE 2023**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°022/2023 du Conseil Municipal en date du 13 Avril 2023 portant approbation du Budget Primitif 2023, prévoyant notamment sous l'imputation de l'article 6574 une somme de 4300,00 € destinée aux Associations,

**Vu** l'avis de la commission des finances en date du 11 avril 2023,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

**Donne :**

- Lecture d'un courrier reçu du Président du CLIC Porte du Hainaut, service gratuit qui s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap, à leurs proches et aux professionnels en favorisant le maintien à domicile.

**Précise :**

- Que cette structure fonctionne grâce aux subventions du Département et des communes et propose une convention de partenariat avec la commune,
- Que la contribution financière de la commune s'élèverait à 0,15 € par habitant, soit 168,30 € pour l'année 2023.

**Demande :**

- Au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** de verser la subvention d'un montant de **168,30 €** au CLIC de la Porte du Hainaut,
- **Dit** que les crédits de la subvention accordée sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2023 au compte 6574,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur Jean-Michel MOYNAC, Trésorier Principal de Saint-Amand-les-Eaux après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits



Le Maire,

  
**J.N. BROQUET**

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL0252023
Objet :	DEL 025/2023 : SUBVENTION AU CLIC PORTE DU HAINAUT-RELAIS AUTONOMIE 2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-04-13 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215905944-20230413-DEL0252023-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215905944-20230413-DEL0252023-DE-1-1_0.xml	text/xml	894 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : D252023.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20230413-DEL0252023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	114.6 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 avril 2023 à 14h23min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 avril 2023 à 14h24min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2023 à 14h28min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 avril 2023 à 14h28min39s	Reçu par le MI le 2023-04-18

